L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ÉTAT
"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 26 JUIN 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 26 juin.

Hier il a paru dans la partie anglaise de notre journal un article dans lequel nous faisions allusion à la conduite de *James W. Breedlove, Esqr.*, Collecteur du port de la Nouvelle Orleans. Cet article nous a valu la lettre suivante, que nous soumettons à nos lecteurs. *L'original* est écrit en anglais, ou du moins quelque chose qui lui ressemble. Nous en donnons à nos lecteurs qui n'entendent pas la langue anglaise une traduction aussi fidèle que possible.

Nlle-Orléans, le 25 Juin 1835.

M. Jérome Bayon, Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

Vous ne devez pas espérer que j'aide à supporter (ou en bon français) que je protège une *presse qui souffre que dans ses colonnes* on prononce et on distribue au monde entier des faussetés calomniatrices contre moi.

Si de pareilles choses se font de votre consentement et que vous ne les ignoriez pas, vous devez considérer la présente comme un avis, que je *cesse d'être souscripteur* à votre gazette ainsi que Messrs. *James. Breedlove & Co.*

Respectueusement,
JAS. W. BREEDLOVE.

Nous n'avons jamais sollicité de M. Breedlove ni aide ni protection. *Nommé par le gouvernement général* à un emploi lucratif, nous avions cru qu'il marcherait toujours les rangs des vrais démocrates.—Nous pensions que si le Collecteur de la Douane avait quelques communications à faire au public; nous, ainsi que le *Courrier*, qui n'avons jamais dévié dans nos principes, avions droit, non pas à la protection, nous sommes au-dessus de cela, mais au moins à la confiance et aux communications des *employés* d'une administration au service de laquelle nos faibles efforts ont été constamment consacrés.

Nous sommes désespérés d'apprendre que *M. James W. Breedlove* nous ait retiré sa puissante protection avec toute l'humilité et la contrition possible; nous prions sa grandeur et sa hautesse de vouloir bien nous excuser, et nous lui promettons bien de ne faire aucune démarche pour nous remettre dans ses *bonnes grâces, et surtout nous lui promettons bien* de ne plus jamais faire attention au *petit coin* dans lequel il aura la modestie d'aller cacher sa *grandeur*, pour ne pas se mettre en évidence, à la prochaine assemblée démocratique.

Le courrier arrivé hier nous apporte les dates suivantes des différentes villes du Nord, savoir:—

N. York	13 juin	Baltimore	11 juin
Washington	12 juin	Charleston	17 juin
Boston	12 juin	Canada	8 juin
Philadelphie	11 juin	Virginie	12 juin

Les dates de Paris sont du 6 mai, et de Liverpool du 9 du même mois.

L'Eglise que l'on soupçonne être le meurtrier des deux individus trouvés morts à l'Arcade dans la nuit du samedi au dimanche, a été arrêté à Mandeville, par deux hommes de la garde de ville que le maire avait expédié lundi matin. Hier *le maire l'a examiné à huis clos* et l'a fait renvoyer en prison, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir d'autres informations qui conduiront à établir d'une manière certaine ou son innocence ou sa culpabilité.

Nous avons annoncé, il y a quelque jours, l'arrivée à Pensacole de la corvette St. Louis venant en dernier lieu de Port Royal, Jamaica, qu'elle avait quitté le 4 de ce mois, La corvette Falmouth, commandée par M. Rousseau, est aussi revenue de croisière.

A présent nous avons à annoncer qu'un *conflit vient de s'élever* entre les commandans de ces deux navires. Le commodore Henley étant mort, M. Rousseau, par ancienneté de service, doit naturellement lui succéder dans le commandement de l'escadre. Mais il paraît que, pour le *port de Pensacole, les règlemens maritimes n'ont point* exactement decidé si cet officier devait prendre le commandement de l'arsenal ou de l'escadre. Il est donc nécessaire que le gouvernement decide cette question.

Nous voyons dans la gazette de Vermillonville du 20 que la fièvre charbon existe à son plus haut degré d'intensité dans cette paroisse, et que déjà beaucoup d'animaux sont morts, victimes de ce fleau.

Sans etre medecins, nous avons depuis longtemps appelé l'attention de la police et des *inspecteurs sur les viandes* qui sont journellement apportées dans nos halles. Le simple bon sens nous fait croire qu'il peut être dangereux de livrer à la consommation les chairs d'animaux pestiférés. Il est donc temps que messieurs les commissaires redoublent de surveillance, si tant est qu'il existe une surveillance quelconque.

DE L'INFAME PROCES DE LOUIS-PHILIPPE.

Le procès d'avril, que la France a nommé *procès monstre* a commencé le 5 mai à la Chambre des Pairs. *Les deux* premières séances, qui n'étaient cependant que préparatoires, ont été très orageuses, et ont exigé un immense déploiement de forces. La Cour des Pairs a rejeté la demande des accusés au sujet du choix de leurs defenseurs. C'est après deux heures de délibérations qu'elle a rendu son arrêt, à peu près dans ces termes: "La Cour ayant pris en considération la lettre *des prisonniers Beaume*, "Mandeler et autres, demandant qu'il leur fut permis de prendre pour leurs défenseurs MM. Voyer d'Argenson Audry de Puyraveau et autres qui ne font point partie du barreau, considerant l'article 295 du code d'instruction criminelle, le procureur général oui dans ces conclusions, et considerant que le président de la Cour n'a fait qu'un juste et legitime usage du *pouvoir discrétionnaire que lui* confère l'article 295, declare que la demande des prisonniers est rejetée."

Dans la seconde séance, MM. Martin et Cavignac se levèrent du milieu des accusés de Paris et voulurent faire entendre à la cour de nouvelles réclamations sur ce point. Les prevenus parmi lesquels on remarque MM. Marast, Beaumont, Lebon, Kersausie, &c. semblaient *préparés* à soutenir leurs orateurs. La voix du procureur-général, du president même de la cour est couverte par les cris des accusés qui se levent spontanément et déclarent qu'ils persistent dans leur demande. les gardes municipaux *placés entre les prisonniers parviennent à rétablir le si*lence, et le procureur général annonce aux prévenus que s'ils renouvellent un pareil tumulte, il requerra de la cour de prononcer contre eux les peines infligées par le code criminel à cette espèce de délit. A peine a-t-il achevé cette phrase que les prevenus demandent à grands cris d'etre tous compris dans ce nouveau réquisitoire. M. Martin du Nord requiert *alors de la cour de prononcer contre* M. Cavaignac, dont les protestations sont les plus énergiques et dont la voix se fait entendre par dessus toutes les autres, un emprisonnement d'un mois à deux ans et une amende de 500 francs. La cour se lève et passe dans la salle des deliberations pour statuer sur cette requête.

A deux heures et demie, la cour n'avait pas encore fini de délibérer, mais on croyait qu'elle condamnerait M. Cavaignac à deux ans d'emprisonnement.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Le paquebot *England* est arrivé à New-York le 12 de ce mois. Nous avons donc des nouvelles d'Europe de 10 jours plus récentes. Ce navire est parti de Liverpool le 9 mai, et porte des gazettes de Londres du 8, et des nouvelles de Paris du 6.

M. Livingston avec *toute la légation* américaine a quitté Paris. Il s'est embarqué lui sa famille et sa suite à bord de la fregate *la Constitution*, le 5 mai: ainsi nous ne devons pas tarder à apprendre son arrivée à New-York.

Le Galignani's Messenger annonce que cet ambassadeur, à son départ, a hautement manifesté ses ressentimens contre la nation française; cependant le dernier acte officiel qu'il a signé est une convention par laquelle le gouvernement américain s'engage à payer une pension viagère de $120 aux familles de certains matelots français, On se rappelle que l'an dernier, le jour de la St. Philippe. la fregate américaine *United States*, mouillée en rade de Toulon, fit un salut pour célébrer la fête de Louis Philippe; mais par une négligence inconcevable, les pieces *étaient chargées* à boulets, et ce fut le vaisseau le *Suffren* stationné à portée de pistolet qui reçut chacun de ces saluts. Plusieurs matelots furent tués, et plusieurs estropiés. Lorsque la nouvelle de ce triste évenement arriva à Washington, le Président en fit part de suite au Congrès qui passa une loi pour venir au secours des victimes de cet accident. C'est cet acte que M. Livingston vient de ratifier.

Lord Granville a été nommé ambassadeur extraordinaire près la cour des Tuileries.

Ce que nous trouvons de plus important dans les journaux qui nous sont parvenus, c'est le discours prononcé par le ministre des affaires étrangères à la chambre des pairs, en présentant le projet de loi de l'indemnité américaine, adopté par les députés. Il nous apprend enfin quelle est la marche que veut suivre le gouvernement français dans cette affaire si maladroitement conduite jusqu'à ce jour. Les ministres déclarent qu'ils ne prendront pas l'initiative et qu'ils attendront des ouvertures de Washington. Si l'on ne s'est pas trompé dans les dispositions de raideur qu'on prête au cabinet américain, cette affaire éprouvera des retards qui pourront devenir embarrassans. *Le Courrier Français* dit, en parlant de ce discours de M. de Broglie:

"Le langage qu'a tenu aujourd'hui à la chambre des pairs M. de Rigny, parlant au nom du ministre des finances, établit d'une manière non équivoque que les relations diplomatiques sont suspendues en ce moment avec les Etats-Unis; elles l'étaient de la part de la France avant la presentation de la loi des 25 millions. Depuis son adoption avec amendement, elles le sont de la part de l'Amérique. Qui les renouera le premier? le ministère contracte devant la chambre l'engagement de ne point prendre l'initiative.

"Si le gouvernement persiste dans cette résolution, et si le général Jackson y met de la hauteur, la suspension peut être suivie d'une rupture. Pour arriver là, c'était bien la peine de rejeter toutes les objections qui ont eté faites, et de repousser toutes les preuves qui ont ete produites que la liquidation reposait sur de fausses bases, et qu'il etait dû tout au plus la moitié de la somme promise par le traité. L'adoption de l'amendement de M. Bignon eût fait prendre au ministère une attitude plus digne, et ne l'eût pas placé dans une position plus hostile envers le président des Etats-Unis."

Le ministre en présentant le projet de loi s'était exprimé en ces termes:

"Si nous croyons pouvoir nous reposer sur votre commission de cette tâche qu'elle seule sera en mesure de remplir dans toute son étendue, nous croyons vous devoir dès à présent quelques éclaircissements sur la situation dans laquelle la France se trouve placée vis-à-vis la republique des Etats Unis.

Vous connaissez la mesure qu'a prise le gouvernement du roi à l'instant même ou le message presenté par le président de l'Union à l'ouverture du dernier congrès est parvenu en Europe. Vous savez que plus tard une mesure pareille a été prise par le president Jackson lui même. Les deux ministres accredités pres les deux gouvernemens sont reciproquement rappelés. L'effet de ce double rappel est en ce moment sinon d'interrompre sous tous les rapports les communications diplomatiques entre les deux états, du moins de les interrompre en ce qui touche le traité du 4 juillet.

Si ces relations doivent être renouées, et nous ne doutons pas qu'elles ne le soient, ce n'est point à nous de prendre désormais l'initiative.

Nous avons prouvé au gouvernement des Etats Unis combien il etait loin de notre pensée d'invoquer un juste mécontentement pour nous affranchir d'une dette. Nous avons fait loyalement tous nos efforts pour obtenir les moyens d'acquitter cette dette. Là finit notre tâche. Nous ne pouvons rentrer de nous mêmes en communication sur un tel sujet. Nous attendrons; et nous pensons que la proposition nous en sera faite en des termes qui effaceront jusqu'aux dernieres traces d'une facheuse mésintelligence.

Cette regle de conduite, messieurs, nous était tracée par la position respective des deux états. La chambre des députés l'a compris, elle a cru convenable de s'y associer; elle a cru convenable de la consacrer dans le texte meme de la loi. Nous n'avions aucune raison pour ne pas admettre un semblable amendement.

Un autre amendement avait eté présenté. Le but de celui ci était de soumettre à une publicité officielle les explications que nous avons droit d'attendre de la part du gouvernement des Etats Unis. Cet amendement a été ecarté sur la demande du gouvernement. La chambre des députés a senti ce qu'une pareille clause aurait eu d'insolite et de blessant.

Il faut que la dignité de la France soit satisfaite; mais il faut aussi que le rapprochement puisse s'opérer à des conditions également honorables de part et d'autre. Il s'agit ici d'obtenir des explications et non de dicter une démarche qui pourrait provoquer la susceptibilité d'un etat independant; ou plutôt il s'agit d'ouvrir la porte au retablissement de ces relations bienveillantes et intimes qui n'auraient jamais dû cesser d'exister entre deux pays unis par tant de liens et de souvenirs. Il s'agit de faire un *appel aux vieilles affections de l'Union américaine. Il ne* s'agit pas d'exiger d'elle ce que dans une position pareille la France n'aurait garde de lui accorder.

C'est dans cet esprit d'une politique à la fois ferme et conciliante que nous nous proposons, messieurs, d'executer la loi en ce moment soumise à vos délibérations, si, *comme nous l'esperons, elle réunit les suffrages* de cette chambre."

—M. Serrurier, ministre du roi aux Etats Unis, a été reçu en audience particulière par le roi.

—Le *Moniteur* a publié en entier le rapport de M. Passy au nom d'une commission de la chambre, sur le budget de la guerre. La somme des réductions proposées par M. Passy est de 5,624,790 fr., dont 4,272,000 fr. portent seulement sur le budget des possessions françaises en Afrique.

—Voici le texte de la convocation qui a été adressée à MM. les pairs pour la première séance du procès. L'assistance à l'audience avec l'épée est un vieux cérémonial dont la noble assemblée eut dû avoir le courage de s'affranchir. Après tout ce qu'on a dit d'elle, c'est presque une épigramme qu'elle s'adresse:

"Le président de la cour des pairs a l'honneur de rappeler à M.... qu'en exécution de l'arrêt du 6 fevrier dernier, l'ouverture des débats, dans l'affaire dont la cour est saisie, a été fixée au mardi 5 de ce mois, à midi.

"L'audience publique devant s'ouvrir *à midi précis* par l'appel nominal, MM. les pairs sont priés de se réunir dans la chambre du conseil, à onze heures et demie.

"Ils seront en habit de pairs, conformément au réglement, épée, gilet et pantalons noirs,

Le *Courrier Français* dit que M. Livingston a montré beaucoup de mauvaise humeur à son départ de Paris et qu'il a clairement fait entendre qu'il considérait l'adoption de la loi avec l'amendement du général Valazé, comme plus insultante encore que le rejet n'aurait pu l'être, puisque, dans ce dernier cas, la chambre l'aurait rejetée contre le désir du gouvernement et que maintenant la chambre et le gouvernement sont d'accord pour exiger la rétractation des paroles du président Jackson.

—Les journaux anglais parlent de diverses manières de la defaite inattendue essuyée par lord John Russel devant les électeurs de South Devonshire. Cet échec du ministre a été suivi d'une singulière mesure de représailles; lord Heytesbury, gouverneur général de l'Inde, lord Amherst, commissaire au Canada et sir Howard Douglass, gouverneur des Iles Ioniennes, tous trois nommés par le ministère tory et prêts à s'embarquer pour se rendre à leurs destinations respectives, se sont vus rappelés à la fois.

—Le prince royal de Belgique a été baptisé à Bruxelles par l'archevêque de Malines, primat de la Belgique. Le parrain était le roi des Français; la marraine la reine des Français, le roi des Français était représenté par le prince de Joinville. La reine a du partir hier, 28 avril, de Bruxelles.

—On mande de Pétersbourg qu'après une température douce et une chaleur de printemps, il y avait eu dans la nuit du 1er avril le changement le plus subit. Le thermomètre marquait le matin 30 degrés (Farenheit) au dessous de zéro.

—*L'Indicateur de Bordeaux* rapporte la lettre suivante de Bayonne, du 27 Avril:

"Je vous ai parlé dans ma lettre d'hier d'une affaire qui aurait eu lieu dans les premiers jours de la semaine dernière dans les Amescoas; voici les details qui circulent à ce sujet: "Les carlistes ayant à leur tête Zumalacarreguy, ont attaqué les christinos pour les empêcher de se porter sur Estella Le 20, le feu a commencé et a duré les deux jours suivans, *mais sans grande perte de part et d'autre*: Valdez, qui commandait en personne, a pu gagner Estella sans difficultés mais il paraît que, pour opérer son mouvement, il a dû laisser quelques hommes au pouvoir de l'ennemi. Tous les prisonniers christinos ont été immédiatement fusillés par ordre de Zumalacarreguy. C'était bien la peine que lord Elliott vînt au quartier-général de don Carlos pour arrêter l'effusion du sang!

"Les carlistes redescendent dans le Baztan, et semblent vouloir s'emparer de nouveau des positions voisines de la frontière qui *leur étaient favorables pour recevoir des secours* et des munitions. Ils ont attaqué Orau, qui travaillait à fortifier Vera. On dit aussi qu'ils se sont présentés devant Urdax.

"Les équipages de lord Elliot sont revenus ce matin à Bayonne. Il paraît que lui-même ne tardera pas à rentrer en France. Il doit se rendre à Pampelune, où Valdez est arrivé, à ce qu'on assure.

— On nous écrit de la frontière, 26 avril:

"L'entrevue de don Carlos et de lord Elliot a eu lieu à Segura, dans la maison d'un nommé Lardizabal; le quatrième jour après l'entrevue, dont les détails ou les résultats ne sont pas encore bien connus, lord Elliot s'est dirigé vers Estella: de là il se rendra à Pampelune, *de Pampelune aux Aldudes*, et de cette dernière commune, probablement à Bayonne."

— Les lettres de Madrid du 29 avril, annoncent que M. Martinez de la Rosa doit *se retirer bientôt du ministère*. On parle du comte Toreno comme devant le remplacer. La mission de lord Elliot est terminée, dit-on, par le changement de ministère en Angleterre.

— Le 25 avril, toutes les forces de la Reine se trouvaient concentrées autour de Pampelune, sous le commandement d'El Pastor; le général carliste, Zumalacarreguy, était le même jour, avec douze bataillons, dans les montagnes d'Hendia, à trois lieues des ropalistes. On s'attendait à un engagement. Il est maintenant prouvé que le bruit de la prise de *Bergara n'avait pas le plus léger fondement. Le général* Valdez est arrivé le 17 à Vittoria.

— Des lettres particulières de Portugal du 15 avril annoncent que la confiance qu'on a dans les ministres Freire et Carvalho est telle que tout fait espérer que les chambres, avant de se séparer, vont donner au gouvernement une espèce de dictature politique, administrative et financière pour tout le temps qui s'écoulera du 20 avril courant jusqu'au 2 janvier prochain, jour de l'ouverture de la nouvelle session. Durant ce temps, les ministres exécuteront toutes les reformes nécessaires, lesquelles devront être définitivement approuvées *par les Cortez dans la cession prochaine*. C'est le *ministre* Freire qui a présenté le projet de loi à cet égard dans la séance du 8 avril dans la chambre des députés.

— Les journaux de Lisbonne, du 29 avril, annoncent un changement dans le ministère. Le duc de Palmella et M. Ferraz, ministre de la justice, sont remplacés, le premier par le comte de Linharès, son beau-frère, et le dernier par M. Leitao, homme très estimé. Les deux nouveaux ministres sont libéraux et très propres à diriger les réformes qui s'introduisent dans le pays. On ne sait pas encore si le maréchal Saldanha fera partie de la nouvelle administration.

Les ministres pressent la jeune Reine de se remarier, mais sa douleur répugne à ce sacrifice. Le choix du conseil s'est *fixé sur le frère même de son époux, mais* il paraît que sa mère s'est fortement prononcée contre cette union. On croit que le duc de Palmella quittera bientôt le Portugal pour aller négocier cette affaire.

—On écrit d'Alger:

"Le gouvernement a compris enfin nos réclamations au sujet des passages sur les paquebots de l'état. A l'avenir, dix passagers civils pourront être admis sur ces bâtimens,

"Le camp de Bouffarick est terminé; cet établissement peut défendre une immensité de terres qui ne tarderont pas à être cultivées. Le génie est occupé à des travaux relativement au dessèchement de quelques marais qui sont aux environs.

"Les Arabes font chaque jour leur soumission. La paix règne à Oran; elle vient d'être signée à Bougie. Les Arabes du Beilick d'Alger nous sont dévoués. Quant aux Hadjeutes, le camp de Bouffarick les met dans l'impuissance de nous nuire. Ces résultats consolideront, je l'espère, notre existence coloniale. Dès ce moment, nos colons ont la plus grande foi en notre gouvernement."

—On a reçu à Marseille des nouvelles d'Alexandrie à la fin de mars. A cette date, il y avait eu en tout, suivant les rapports officiels, environ 20,000 cas de peste, dont près de 14,000 morts. Cependant une diminution dont le nombre des cas journaliers et dans celui proportionnel des morts se faisait remarquer, ce qui donnait quelques espérances. On ne cite personne qui ait succombé parmi les consuls, les négocians et autres Européens; indépendamment de la quarantaine rigoureuse à laquelle ils s'astreignent chez eux en ville ou à la campagne, les Européens sont beaucoup moins prédisposés à recevoir la peste que les gens du pays, et l'expérience a démontré qu'ils y résistent mieux lorsqu'ils en sont atteints. Il n'y a pas eu dans le port tant de mal qu'on la dit.

—La *Gazette d'Augsbourg* annonce que, la veille du départ de l'escadre turque. le sultan s'était rendu à bord du vaisseau amiral et avait annoncé qu'il ferait immédiatement *armer plusieurs grands vaisseaux*, et qu'il prendrait en personne le commandement de l'expédition qui allait mettre en mer. Ces paroles du sultan ont produit une vive *sensation* dans le public, et l'on se livre déjà à une foule de conjectures trop invraisemblables pour être rapportées. Ce qui parait certain, c'est que S. H. médite un voyage *maritime* dont le but est encore *couvert de* mystère. A Pera, on croit que ce prince se rendra à Smyrne pour faire une excursion dans l'intérieur de l'Asie, et qu'il *reviendra ensuite par la voie de terre à Constanti*nople. Reschid Pacha a reçu l'ordre de concentrer ses troupes et de les exercer à de grandes manœuvres; il est probable que le sultan, qui *cherche à imiter servilement* les princes européens, voudra aussi introduire dans son armée des manœuvres de printems et d'automne.

De la Gazette de Québec du 6.

Nous apprenons que les Américains, devenus acheteurs *d'une grande quantité de farine de bled et de lard* en Canada, pour les transporter aux Etats-Unis, se sont aussi constitués acheteurs de nos bois de construction, et qu'ils *ont fait des contrats pour de grandes quantités* de planches sur la rivière Chambly, qui seront transportées sur le canal au lac Champlain.

Ce canal est maintenant ouvert, mais on ne peut le compléter faute d'argent, les frais ayant dépassé les octrois. On a commencé à défricher la route du chemin à coulisses à *ses extrémités à Saint Jean*, à Laprairie, et *on* s'attend d'y faire passer les voitures cet automne.

—Il règne depuis quelque temps des troubles sérieux et et *fréquens à Bytown sur la frontière des deux Canadas*. On a attaqué dernièrement la maison d'un M. Joseph Galipeau, à Bytown. Il a *été* tiré du dedans de la maison, un coup de fusil qui a *blessé à mort* un des assaillans. Il parait que ces troubles viennent principalement de la jalousie des émigrés contre les employés canadiens sur les cages.

FORTUNAS, *surnommé le nouvel* D'ASSAS.

En 1807, *au siège de Dantzig, dont l'entreprise nocturne* qui livra l'île d'Holm aux Français, un simple soldat renouvella le trait de dévouement du chevalier d'Assas. *Emporté par son ardeur, ce soldat, nommé Fortunas*, était tombé dans un détachement ennemi qui l'avait fait prisonnier. Un instant après, ce détachement est lui-même surpris par la *compagnie à laquelle Fortunas appartient* "Ne tirez pas. crient des officiers russes, en appliquant la pointe de leur épée sur la poitrine de Fortunas; ne tirez pas, nous sommes Français!

—Tirez, mon capitaine, s'écrie *Fortunas*, ce sont des Russes," et il tombe frappé en poussant le cri de *vive l'empereur!*

COMMERCIAL.

[Correspondance du Journal du Commerce.]

MARCHÉ DU HAVRE.—Une lettre du 28 avril dit que l'on a refusé de vendre un *lot de 400 balles* bon coton d'Orléans dont l'acquisition avait été proposée au taux de 175f, ainsi qu'un lot de 47 balles de choix pour lequel on offrait 180f.

Cotes—Orléans 140 à 180; Mobile 140 à 170; Georgie 140 à 165; Tennessee 139f 162 1-2. Pres de 15,000 balles ont été vendues durant la *dernière semaine* d'avril.

Une lettre du 5 mai, dit que les avis reçus des manufactures sont d'une nature très favorable.

HAVRE, 4 mai—D'importantes *ventes de coton se sont effectuées* jusqu'au 28 avril, epoque où la demande a cessé, et depuis lors il s'est fait peu d'affaires.—Existences, 29,366.

Café—Le fin vert se maintient dans ses prix, mais la qualité ordinaire decline. 200 sacs Haiti vendues pr. 63 3 4 cts; 80 do. Porto Rico à 82 1-2 *cts*.

Baleines—8 mil. vend. à 1f 50. L'huile de baleine se maintient à 45f.—Riz, point de ventes.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 juin 1835.

ACTIONS—60 Comp. d'Assu. des March. $52 1-2
COTON—940 balles Alabama. 19c. la livre.

PRODUITS.

TABAC—200 boucauts à 7 3 4c la livre.
190 do do 6 3-4
104 do do 5 3 4
42 do do 8

RIZ—$3 1-2 à 4 par barril—peu demande.
SUCRE—6 1-2 7 1-2 à 8c et 5 selon la qualité
do Prime 8c. do
do de Havane, brun
do blanc, point de prix.
MELASSES.—32 à 34c le gallon—en demande.
CAFE—De la Havane 14 à 15c—en demande.
Rio 13 1-2 à 14c. do
PORC—Mess $17 le barril;
Prime $14 50
JAMBONS—8c la livre.—sans demande.
LARD—8 1-2—en demande.
BŒUF—Mess $13
Prime $12
BEURRE—Du Ouest 23c la livre.
Goshen 25 à 30c.
FARINE—$4 7 8 le barril—sans activité.
MAIS—65 1-2 à 70c. le boisseau.
FARINE DE MAIS—$3 1-2 le barril—bonne demande.
WISKEY—Rectifié 40c le gallon.
Do vieux 75c do
PEAUX—Côte $8, mexicain 10 à 11c la livre.
TOILES D'EMBALLAGE—40c la yarde.
CORDES Do — 15 à 16c la livre.
PLOMB—En barre et laminé stationnaire.
PELLETERIES.—10 à 16—au rabat.
CUIR—A semel es sans variation.
PEAUX DE CHEVREUIL—Do
Harnais 27 à 30c.
Selles $3 à 4 1-4 le côte.
Brides $3 50 à 4 50c.
HUILE DE TANNEURS—Pas de ventes.
BRAI—$3 00
GOUDRON—Point
RESINES—
CIRE—en demande.

☞Nous sommes autorisés à annoncer le Dr. THOMAS comme candidat pour représenter le troisième district au Conseil de Ville, en remplacement de M. Graihle, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par un *grand* nombre de
24j☞ VOTANS.

☞On nous prie d'annoncer que l'honorable CHS. DERBYGNY, cédant aux vives instances de la masse des habitants de la Paroisse de Jefferson, a consenti à se présenter comme candidat au Séant, pour y représenter la dite Paroisse. 9 juin—☞

☞GEO. A. WAGGAMAN sera soutenu dans le troisième district sénatorial comme candidat à la place de sénateur de ce district, dans le Sénat de l'Etat, par
8 juin—☞ BEAUCOUP D'ELECTEURS.

Les amis et connaissances de M. Félix J. Forstall et ceux de sa famille, sont invités à assister au convoi et enterrement de sa fille AMELIA, décédée hier à 4 heures. Le convoi partira de chez son père, rue Bourbon entre Ste. Anne et Dumaine, à 4 heures P. M.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec le susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
25j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans,

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—☞

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisse de Pontchartrain.

23 juin 1835.

REGLEMENS relatifs au départ et à l'arrivée des chars, commencement aujourd'hui, côté de la ville, le char trainé par les chevaux partira pour le lac à 4 heures A M, à la requête des passagers.

Celui à vapeur commencera à 6 heures A M, et partira toutes les heures jusqu'à 10 heures P M, et après cette heure le char traine par un cheval continuera jusqu'à minuit, si on le requert,

Côté du lac—le char à vapeur commencera à 5 heures et demie A M, et partira toutes les heures jusqu'à 9 heures et demie P M, et après cette heure le char trainé par un cheval continuera les voyeges jusqu'à minuit à la requête des passagers.

Les lundis matins le char à vapeur partira du lac à 8 heures 1-4 A M, pour la commodité des passagers de Madisonville et Mandeville.

En donnant avis d'avance les familles pourront obtenir des chars privés.

Nul fret ne sera reçu après 3 heures et demie P M, ni au lac ni à la ville. T B LEEFE.
26 juin—8,2ps secrétaire.

AVIS—La goëlette CREOLE, arrivée de la Havane, est en déchargement vis à vis les magasins bleus. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et veiller à la livraison de leurs marchandises. 26j

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Jas. Currel, demeurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable Charles Maurian, juge de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre ou décret en date du 13 mars mil huit cent trente cinq, dans la succession de feu James Workman, la propriété ci après décrite, a été offert en vente publique par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, mardi le 14 mai, 1833, et adjugée au dit James Currel, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le travail judiciaire.

Un lot de terre situé sur le côté sud de la rue de la Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pds de face à la dite rue, sur une profondeur de 92 pieds 4 pouces mesure française, à James Currel, pour $8500 (huit mille cinq cent piastres), payables un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus decrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir a déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 25me jour du mois de juin, A. D. 1835.
26 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

$100 DE RECOMPENSE

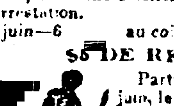

Seront payées pour l'arrestation du mulâtre BERRY, âgé de 25 ans environ, 5 pieds 9 pouces de hauteur, mince, anglais, cheveux crépus, maintien agréables. Il a une dent de moins sur le devant de *la machoire inferieure*; il parle l'anglais et un peu le français.

La susdite recompense sera payée à quiconque le conduira au *soussigné, ou le logera dans une des geoles de* cet Etat, ou donnera telles informations, qui conduiront à son arrestation. L L FERRIERE.
26 juin—6 au coin des rues du Camp et Delord.

$5 DE RECOMPENSE.

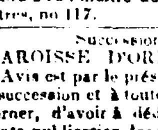

Parti marron Dimanche dernier 21 juin, le jeune nègre ROGERS, de 13 à 14 ans, courte taille et gros, parlant français et anglais. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise d'été, chapeau noir. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole, ou le conduira à son maître au restaurant de la Bourse, rue de Chartres, no 117. 26 juin—3

Succession de Samuel Elkins.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, Par ordre de la cour, 26j W F C DUPLESSIS reg.

Succession de William Hall.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le present donné aux créanciers de la dite succession *et à toutes autres personnes* que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté *par le curateur de la dite succession ne serait point approu*vé et homologué, les fonds entre ses mains reparties conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses *fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour*,
26j W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de N. Emerson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutaire testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour.
26 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

ATTENTION VOLTIGEURS.

D'APRES les ordres du capitaine, la revue qui devait avoir lieu Dimanche prochain 28 du courant, à 5 heures du matin, est renvoyée après le 4 juillet.
Par ordre
26 juin LACOSTE, serg. maj.

GARDES D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain à *6 heures et demie précises* du matin, équipement complet, tenue d'été. Par ordre du capitaine,
23j GUSTAVE CRUZAT, sergt. major.

WHISKEY—97 barrils whiskey rectifié reçu par le bateau à vapeur Gazelle, et à vendre par
26j G. DORSEY, Nlle. Levée, no 38.

HUILE DE GRAINE DE LIN, en baril, à vendre par
26j G. DORSEY, Nlle. Levée, no 38.

SEL—1000 sacs de sel de Liverpool, rempli en magasin, à vendre par HARRISON, BROWN & co,
26j rue Royale, no 117.

A VENDRE—100 balles de foin. S'adresser à
24 juin 1 A. MARIGNY.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre Pierre Gabarocheson, sont priés par ces présentes *de les présenter au soussigné avant* 13 juillet prochain. 24 juin—9. F BE BEAU.

MR. JOHN CULBERTSON est prié de la part de la malheureuse famille indigente, pour laquelle il a fait des démarches auprès de diverses personnes; de recevoir ses biens sincères et affectueux remerciments pour les secours, montant à trente huit piastres et demie qu'il a obtenu pour elle, osant se flatter que par continuation de sa bienveillance, il pourra obtenir quelques secours plus étendus, qui puisse les mettre à même de ne plus se voir privés de la plus urgente nécessité. 25j

$10 DE RECOMPENSE.

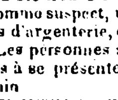

Egaré ou volé depuis une quinzaine de jours un petit cheval mexicain, blond et de tout crin, ayant le front et les deux pieds blancs, marqué d'une ancre sur la cuisse du côté du montoir. La récompense ci-dessus *sera payée à quiconque le ramènera* chez M Deloche, pharmacien, encoignure Dumaine et Bourbon. 25 j—4

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

IL a été trouvé en la possession d'un individu, arrêté comme suspect, une malle à effets, contenant divers articles d'argenterie, des vêtemens d'homme et de femme, &c. Les personnes à qui ces objets appartiennent sont invitées à se présenter à la mairie pour les réclamer,
25 juin D PRIEUR, maire.

IL a été conduit chez le soussigné au coin de la rue Louisa et Craps, faubourg Déclouet, le 23 du courant, un cheval créol, rouge, sellé et bridé, ayant les deux pieds de derrière blancs et une étoile blanche au front. Le propriétaire est invité à venir le retirer en payant les frais, d'ici aux 10 juillet prochain, si il n'est pas réclamé il sera le dit jour vendu à 5 heures de l'après midi, sur les lieux.
25 juin—3 GIQUEL, commis, inspecteur.

LE soussigné a en magasin les marchandises suivantes: jambon, whiskey, rectifié, farine, mess et prime porc, sain-doux &c. qu'il offre à vendre à un prix raisonnable. G. DORSEY.
25 juin Nouvelle Levée no 38.

EGARE OU PERDU.

UN plan de 7 lots situés dans le faubourg Washington, dressé par M Surgy. Une récompense honnête sera donné à celui qui le rapportera à
FERNANDEZ & WHITING, encanteurs.
25 juin—3 no 20. rue St Louis.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

AUNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B C nassaire, et
25j R CLAGUE, secrétaire.

POUR LITTLE ROCK, FORT GIBSON, ARKANSAS & TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur ARKANSAS, capitaine Thompson, est prêt à prendre fret et partira Lundi 29 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY DURIVE & Co.
26 juin rue de la Nlle Levée no 42 et 43.

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE & CINCINATI

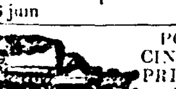

—Le bateau à vapeur, le PRIVATEER, *capitaine Brown*, partira sous peu pour les dits ports Pour le reste du fret et passage, ayant la plus grande partie de son chargement *engagée, s'adresser au capitaine* à bord ou à [26j] FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures precises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin—☞

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, ou avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.
25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me District de la Nouvelle Orleans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extremité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précedente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,
25 juin secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du conseil de ville, en date du 29 du courant, avis est par le présent donné aux *habitans du 3me district, que lundi 6 juillet prochain*, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, il sera procédé à l'election d'un alderman pour le dit 3me district, *en remplacement de M. Graihle*, démissionnaire, La dite élection aura lieu chez M. John Davis, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Sont nommés inspecteurs *de cette élection*, MM. J Ory et J B Faget, *et greffier* M R Preau. D. PRIEUR,
24 juin maire.

MARCHANDISES SECHES en débarquement—mousselines écossaises à figures, à carreaux et à raies, gants unis et de gout, ginghams pour meubles, courte pointes d'été, nattes de canton, mousselines à rideaux, blanches et en couleur, dentelles et bobinettes, garnitures cordées de gout, bonnets de mousseline. Un grand assortiment de mouchoirs de batiste de tous genres, broderies françaises sur mousselines, à vendre par
ANDREWS & FRERES,
24 juin no 19, rue Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Vu différents rapports du voyer, sur l'obstacle qu'offrent à la circulation, deux cylindres en fer, une vieille bouilloire et quelques pièces en fer fondu, qui encombrent le chemin public entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 18 mois, avis est par le présent donné, que si les dits objets ne sont pas enlevés dans un délai de cinq jours de la date ci-dessous, ils seront, à l'expiration du dit délai, vendus à l'encan par F. Dutillet, à 5 heures P. M. pour compte de qui il appartiendra.
23 juin D PRIEUR, maire.

SOIXANTE Rames de papier d'enveloppe, cinquante 1 do. do. do. grand et petit, 42 boucauds jambons de Cincinnati, (sous toile) 59 caisses d'amidon, en débarquement et à vendre par
23 j J. THAYER et Co.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

SERONT données à la personne qui remettra au soussigné, rue de Chartres no 91, un petit souvenir en nacre, avec fermoir en acier perdu samedi après midi. Il renfermait une miniature de femme, et deux cents piastres, en billets de différens chiffres. OMER GAILLARD.
23 j st

TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre la succession de L. Castagnie sont priées par ces présentes de les présenter au soussigné avant le 1er juillet prochain, époque où aura lieu la déclaration d'un dévidende final. CHARLES GARDINER,
23 juin 4 syndic.

DEMANDE—On désire louer une négresse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et surtout un bon sujet pour servir un ménage de trois personnes seulement. On donnera de bons gages. S'adresser au bureau de cette feuille. 23 juin—☞

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire sur le nord à 1-4 de prime pour cent.
23j J. B. PERRAULT, caissier.

BRIQUES de Nantes pour fourneaux garanties supérieures à celles de Pensacola, à vendre par
GOULE & LAMBERT.
22 juin no 11, près du rail road.

EN conséquence du mauvais temps le repas que devaient donner les citoyens de Lafayette est remis à samedi 27 du courant.
(Signé) M. TURNER, secrétaire.
Ville de Lafayette, 19 juin. 20 juin—7

HOTEL DE MANDEVILLE.

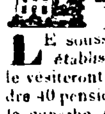

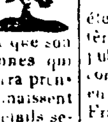

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt a recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent *la superbe situation* de cet établissement, les details seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orleans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procure des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et en quai et aceux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin—☞ JOHN DAVIS.

BANQUE DU KENTUCKY.

AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par actions, sera payable à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orleans le 29 du courant. W GHEWES.
11 juin—16 agent pour la Banque du Kentucky

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du railroad. A vendre du foin de première qualité s'adresser à
8 juin—30 A. MARIGNY.

AVIS—Les créanciers de la faillite de Medel ce Thomas sont priés de faire connaître le montant de leurs créances au syndic soussigné le plus tôt possible.
JN. ROUSSEAU,
2 mai☞ rue Chartres no 148, entre Toulouse et St Loui.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son *domicile de la* rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9 juin

RICE—30 tierces Rices, for sale by
HENRY, LAPAPIE & CO,

VENTES A L'ENCAN.

PAR P GUILLOTTE.

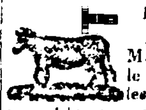

Il sera vendu à l'encan Mardi 30 juin prochain, sur le chemin à coulisses, entre les rues de la Victoire et Moreau, 18 jeunes vaches créoles, dont 10 ont de jeunes veaux et le reste prêt à mettre bas. Il y aura aussi plusieurs mulets et chevaux acclimaté. 26 juin

PAR P A GUILLOTTE.

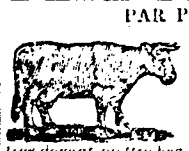

Il sera vendu samedi 27 du courant, à 10 heures du matin, rue St Louis, dans l'établissement de Jules Leblanc, au bassin, 35 bonnes vaches laitieres, la majeure partie avec des jeunes veaux, et les autres devant mettre bas pour l'hiver prochain. Ces vaches sont de la 1re qualité, et toutes en bon état.

Les conditions qui seront avantageuses seront annoncées à la vente. 25 juin—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

AUJOURD'HUI Vendredi 26 du courant, à 4 heures après midi, sur la Levée, entre les rues St Pierre et St Louis, il sera vendu 60 boucauts sucre du paye première qualité. Conditions comptant. 26 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

JEUDI 9 du mois prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, les deux esclaves *suivants, Maconnait*, alias Charlotte, griffonne créole, âgée de 34 ans, cuisinière et un peu blanchisseuse, et Arthur, son fils, jeune mulâtre créole de 16 ans, excellent domestique et *propre à condui*re un cabriolet. Ce dernier esclaves est pleinement garanti de toute maladies et de tous vices prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur les dits esclaves jusqu'au paiement. 26 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain 27 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, il sera vendu la négresse Marcelitte, créole du pays, âgée de 26 ans, sachant faire un peu de tout, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. L'acte de vente pardevant W. Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

L'esclave BESON, fort et bien portant, mais nullement garanti excepté les titres.

Conditions aujour de la vente. 26 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMADI le 27 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

Les propriétés suivantes.

2 terrains situés au coin de la rue Urquhart et du rail road, lot no 2, ayant 32 pieds 1 pouce de face au rail road et 120 de profondeur, fesant l'encoignure. Lot no 1, ayant 32 pieds de face au rail road et 120 de profondeur. Lot no 3, situé entre les rues Urquhart et Girod, fesant face au rail road, ayant 31 pieds 11 5 8 et 117 pieds 2-6 de profondeur. Lot no 4, joyant no 3, de la même face et profondeur. Lot no 5, situé entre les rues Urquhart et Girod ayant 31 pieds 11 5-8 face à la rue des François et 127 pieds 10 14 de profondeur, étant dans le même quarré que les nos 3 et 4. Le tout selon le plan exposé à la Bourse.

Conditions: 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H Pédesclaux notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 27 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

La négresse américaine JENNEY, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, excellent caractère et bon domestique, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant W Boswell notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain 27 du courant, à 4 heures P. M. au bassin, no 176, le contenu d'une grocerie store; consistant en eau de vies, vins, chandelles, savons &c. et les meubles et meublans de la dite maison.
26 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Le fond d'un magasin à l'encan.

MARDI prochain 30 du courant, il sera vendu à l'encan, au coin des rues Bagatelle et Craps, à 4 heures après midi, un assortiment complet de fayancerie, ferblanterie, marchandises sèches, souliers assortis pour hommes, femmes et enfans et une variété d'autres articles. Aussi, une distillerie complette, des balances, des vitrines etc. Le tout appartenant à une personne sur le point de quitter la ville. Aussi, 2 chiens de garde avec leurs petits de première qualité. 26 juin

---

Anne C. Babcock et autres, contre Chs. Janin et autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre d'exécution, à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Mardi 28 juillet prochain, à une heures après midi.

La négresse nommée LEAR, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
25 juin FRED. BUISSON, shérif.

Eaux Minérales Factices,

RIVET, SYBOLD & CO.

Rue St. Pierre, No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple: on sait que l'apparition du cholera à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au climat d'imiter la nature et de réussir dans ses combinaisons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qu'ont une compagnie d'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même, du moins on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parce que nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

"Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." "Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

"Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." "D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

"Rendans grace à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la notre."

"C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Portin président, Peussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.
20 juin—15 RIVET SYBOLD & Co.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.
20 juin rue St. Pierre, no 25, entre Chartres et Levée

FARINE—200 barrils de farine; Bœuf mess—60 demi barrils; Jambons couverts—45 boucauts de Cincinnati; *Blanc de baleine*—10 caisses en débarquement et à vendre par (16 juin) J THAYER & Co.

DEMANDE D'APPRENTIS—On a besoin au bureau de l'Abeille de deux jeunes apprentis de 12 à 15 ans. 19 juin

EN débarquement du Bolivar, 40 fromages Gruyère—qualité superieure, 250 saucissons de Lyon, 300 fromages de Neufchâtel, dotères de morts, 3 caisses sardines de Colin, 3 do pâtes foie gras et autres à vendre par
8 juin PASCALET & MICHON.

JAMBONS—En débarquement du bateau à vapeur Henry Clay, de Louisville, et à vendre en consignation par les soussignés, 12 boucauts de jambons, pour l'usage des familles.
3 juin CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis

VIN DE MADERE—5 pipes de madère en magasin. Eau de vie—50 demi pipes d'eau de vie qui ont droit au (draw back) et d'importation directe.

JUS DE CITRON—20 barrils de jus de citron à vendre par WHITE & Co.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Kentucky, venant de New York, 50 barrils eau de vie, 4e preuve; 50 rum de Portland; 100 caisses blanc de baleine; 30 balles clous de girofle; 100 caisses de savon; 200 caisses raisins.
2 juin LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse